

Nanterre, le lundi 26 avril 2021

Madame la Directrice Académique,

Le lundi 26 avril est une nouvelle rentrée, après une fermeture des écoles et une modification du calendrier scolaire. Ce ne sont cependant pas trois journées d'école en moins et deux semaines de vacances plus ou moins confinées qui ont changé quoi que ce soit. Les indicateurs sont donc toujours dans le rouge et les taux de contamination similaires à ceux de la quinzaine précédant l'annonce de la fermeture des établissements. A nouveau, les écoles rouvrent ce lundi 26 avril sans grands changements effectifs, mais avec quelques vagues promesses.

Depuis un an, le SNUipp-FSU demande que des mesures de protection supplémentaires soient mises en place pour que la situation dans les écoles soit tenable. Une autre politique pour les services publics et pour l'école doit être menée. Un plan d'urgence pour l'école aurait dû permettre de faire face à cette crise sans précédent et de retrouver des conditions de travail sereines et des conditions d'apprentissage favorables à la réussite de toutes et tous. Or, les changements de protocoles incessants et toutes les décisions irresponsables prises ont contribué à accélérer la diffusion du virus et ont épuisé une profession déjà malmenée.

Nous exigeons d'être entendu-es et protégé-es. Nous exigeons des garanties effectives, et pas seulement sur le papier, pour cette reprise. Le SNUipp-FSU a déposé une alerte sociale, nous ne reviendrons pas sur les revendications dont la réalisation relève du ministère. En revanche, nous vous demandons, Madame la Directrice Académique, de nous assurer de la bonne application du protocole sur le département :

- La fermeture d'une classe dès l'apparition du 1^{er} cas de COVID chez les élèves reste actée, mais il faut **des règles claires, stables et réellement appliquées concernant l'identification des cas contacts, leur isolement et leur dépistage.**
- Les remplacements d'enseignant-es absent-es doivent être assurés : comme le brassage est désormais interdit, en cas de non-remplacement, l'institution doit assumer et **c'est elle qui doit indiquer aux familles que l'école n'est pas en mesure d'accueillir les enfants afin d'éviter les brassages.**

L'ordre du jour de cette CAPD concerne l'examen des demandes de révision de l'appréciation finale DASEN à la suite des rendez-vous de carrière. Les recours en CAPD étaient au nombre de 5 en 2020, il y a cette année 21 demandes de révision, soit une augmentation de plus de 400 %. Le nombre de recours gracieux qui vous ont été adressés mais pour lesquels les enseignants n'ont pas fait la démarche de saisir la CAPD, est beaucoup plus important. C'est une preuve de l'incompréhension de nombreux collègues quant à la façon dont est attribuée votre appréciation finale. D'autre part, une majorité de ces demandes de révision concernent des enseignants à l'échelon 9. L'appréciation finale porte bien son nom : elle ne sera en effet jamais revue. Et elle conditionne le nombre d'années qu'il faudra pour atteindre la hors classe. Il n'est donc pas anodin que les demandes aient subi une telle augmentation.

Les avancements accélérés d'échelon sont également à l'ordre du jour. La loi de transformation de la Fonction Publique, que le SNUipp-FSU continue de dénoncer, a supprimé presque toutes les commissions paritaires pour l'examen des carrières des fonctionnaires. C'est donc la dernière fois que les promotions seront examinées dans ce cadre, mais les documents que vous nous avez fournis sont loin de permettre la transparence, garantie de l'équité de traitement. En effet, les documents préparatoires ne comportent aucune indication sur la façon dont les appréciations finales ont été attribuées, les seules informations sont chiffrées : nombre de possibilité d'appréciations « Excellent », soit 30 % des promouvables. Mais cela n'explique en rien la façon dont les enseignants ont été classés dans ce « tableau d'avancement ». Nous vous demandons en conséquence d'expliquer la façon dont les enseignants ont été classés dans ce tableau.